



20/51/SC

**Martine Vassal**

*La Présidente*

**ARRETE**

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L.3221-3,

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

VU le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

VU le décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique ;

VU la délibération n°1 du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône du 2 avril 2015 nommant madame Martine VASSAL, Présidente du conseil départemental ;

VU l'arrêté du 21 janvier 2020 relatif à l'organisation des services du département ;

VU le rapport du comité technique du 27 mars 2019 portant ajustement de l'organisation de la direction des territoires et de l'action sociale ;

VU l'arrêté n° 18/14 du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à monsieur Marc DAIRE, directeur de la MDS de territoire St Marcel ;

VU la note n° 425 du 9 juillet 2019 affectant madame Isabelle AUBRY, rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, à la MDS de territoire de Saint-Marcel en qualité d'adjoint administration générale à compter du 28 mars 2019 ;

VU la note du 12 décembre 2019 affectant madame Virginie OLIVEROS, assistant socio-éducatif, éducateur spécialisé, à la MDS de territoire de Saint-Marcel en qualité d'adjoint enfance famille à compter du 27 janvier 2020 ;

VU la délibération n° 2 du Conseil départemental du 14 avril 2020 relative aux délégations de pouvoir à la Présidente du Conseil départemental suite à l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Accuse de réception en préfecture  
013-221300015-20200519-20\_00660-AR  
Date de télétransmission : 24/05/2020  
Date de réception préfecture : 24/05/2020

SUR proposition de monsieur le directeur général des services du Département ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à monsieur Marc DAIRE, directeur de la MDS de territoire St Marcel, de la direction générale adjointe de la solidarité, dans tout domaine de compétence de la MDS de territoire St Marcel, à l'effet de signer les actes ci-dessous.

#### **1 – COURRIER AUX ELUS**

- a - Instructions techniques des dossiers entrant dans le cadre des procédures définies, y compris accusés de réception de pièces.

#### **2 – COURRIER AUX REPRESENTANTS DE L'ETAT**

- a - Relations courantes avec les services de l'Etat,
- b - Instructions techniques des dossiers entrant dans le cadre des procédures définies, y compris accusé de réception de pièces,
- c - Courriers techniques.

#### **3 – COURRIER AUX ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

- a - Instructions techniques des dossiers entrant dans le cadre des procédures définies, y compris accusé de réception de pièces,
- b - Courriers techniques.

#### **4 – COURRIER AUX PARTICULIERS**

- a - Instructions techniques des dossiers entrant dans le cadre des procédures définies, y compris accusé de réception de pièces,
- b - Courriers techniques,
- c - Notifications d'arrêtés ou de décisions.

#### **5 – COMPTABILITE**

- a - Certification du service fait.

#### **6 – GESTION DU PERSONNEL**

- a. Propositions de compte rendu d'entretien professionnel et d'avancement du personnel
- b. 1- Autorisations liées à l'organisation individuelle du temps de travail (quotité et rythme de travail),

Direction de l'Environnement, de l'Énergie et du Climat  
Service de l'Énergie  
013-221300015-20200519-20\_00660-AR  
Date de télétransmission : 24/05/2020  
Date de publication : 20200520

2- Autorisations de congés, de récupération de crédits d'heures ARTT, de jours épargnés dans le CET et d'absences réglementaires,

3- gestion du compte chronogestor dont début et fin des missions

c. Avis sur les départs en formation

d. Ordres de mission dans le département des Bouches-du-Rhône et dans les autres Départements lorsque le déplacement est demandé pour l'exercice des missions de l'aide sociale à l'enfance,

e. Etats de frais de déplacements, états mensuels d'heures de service fait (heures supplémentaires),

f. Mémoire des vacataires

## **7 – ARRETES ET DECISIONS CREATEURS DE DROITS**

a - Attribution et refus d'aide sociale facultative individuelle,

b - Attribution et refus d'attribution des prestations d'aide sociale à l'enfance, selon les instructions définies,

c - Signalements aux autorités compétentes des majeurs vulnérables,

d - Mesures relatives à l'instruction, au recueil, à l'évaluation et au traitement des informations préoccupantes et transmission pour décision aux inspecteurs de l'aide sociale à l'enfance concernés.

## **8 – SURETE – SECURITE**

a - Dépôts de plainte pour dégradation ou autres faits à l'encontre des personnes, des biens et des locaux du conseil départemental,

b - Mesures relatives aux missions de délégataire hygiène – sécurité, à la sécurité et à la sureté des sites relevant de la MDS de territoire,

c - Mémoires relatifs aux incidents concernant les sites de la MDS de territoire.

## **ARTICLE 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur DAIRE, délégation de signature est donnée indifféremment à :

- madame Smahane TAACHOUCHE, adjoint social prévention sociale ;
- madame Isabelle AUBRY, adjoint administration générale,
- madame Virginie OLIVEROS, adjoint enfance famille

à l'effet de signer, les actes visés à l'article 1<sup>er</sup> sous les références suivantes :

- 1

- 2

- 3

- 4

- 5

- 6 a, b, c, d, e (uniquement pour les états de frais de déplacement)

- 7

- 8

Accusé de réception en préfecture  
013-221300015-20200519-20\_00660-AR  
Date de télétransmission : 24/05/2020  
Date de réception préfecture : 24/05/2020

### **ARTICLE 3**

L'arrêté n° 18/14 du 25 janvier 2018 est abrogé.

### **ARTICLE 4**

Le directeur général des services du Département, le directeur général adjoint de la solidarité sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département des Bouches-du-Rhône.

A Marseille, le **19 MAI 2020**

La Présidente du conseil départemental

Martine VASSAL

